

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

30 JUIN 2010 A 18H30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 21 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. JL. WOZNIAK, V. BECK, G. BOUTRON, TJ. HERSTOWSKI, R. MAREK, D. BAYART, F. CLAISER, C. GILLET, J., H. MALESKA, J. JACQUEMIN, H. JAGER, R. JAGER, G. KOENIG, E. MAIWURM, JC. MICHEL, P. MORITZ, JF WOLF

Etaient excusés : Mme. S. JOTZ, M. F. GATTI, Mme J. BOROWSKI respectivement suppléés par MM. JP DASTILLUNG, E. BENOIST, P. KIFFER M. G. PEXOTO

Secrétaire de séance : M. Valentin BECK

Le procès verbal de la séance du 30 juin 2010 a été adopté à l'unanimité.

Liste des affaires soumises au Conseil :

M. le Président a été autorisé à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour.

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Versement de fonds de concours aux communes membres
- 2) Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt
- 3) Décision modificative de crédits - service assainissement

II - BIBLIOTHEQUE

- 1) Cession de livres
- 2) Restitution à la ville de CREUTZWALD des locaux de la bibliothèque

III - MEDIATHEQUE

- 1) Mise à disposition des locaux de la médiathèque
- 2) Ouverture de la médiathèque
- 3) Règlement intérieur de la médiathèque
- 4) Règlement intérieur de la salle d'expositions de la médiathèque
- 5) Création d'une régie de recettes
- 6) Création d'une indemnité de régisseur de recettes
- 7) Fixation des tarifs médiathèque

IV - PERSONNEL

- 1) Modification du tableau des emplois
- 2) Augmentation du temps de travail des 2 CAE

V - POLITIQUE DE LA VILLE

- 1) Participation financière au Fonds de Solidarité pour le logement.

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI

1. Plastinnov, IUT de Moselle Est - demande de subvention
2. Autorisation de signature - Convention CCW/EPFL

PS 1 - Permis de démolir - autorisation de signature

VII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Versement de fonds de concours aux communes membres

Rapporteur : M. le Président

Les communes de Bisten en Lorraine et de Ham sous Varsberg sollicitent l'octroi de fonds de concours.

Il s'agit de la réalisation de travaux de voirie et d'électrification pour Bisten en Lorraine.

La commune de Ham sous Varsberg souhaite reboiser sa forêt communale, améliorer l'accessibilité de la mairie en dotant son entrée d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, créer des espaces cloisonnés pour les élus, remettre aux normes le logement situé au dessus de la mairie et étendre et moderniser son éclairage public.

La commune de Bisten en Lorraine sollicite un fonds de concours de 11 875 € et financerait la même somme.

La commune de Ham sous Varsberg financerait la somme de 58 897 € et le fonds de concours proposé est de 54 139 €.

Décision : adopté

2) Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur: M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir accorder pour l'année 2010 une subvention de 8 500.00 € au profit des œuvres sociales de l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt.

Décision : adopté

3) Décision modificative de crédits - service assainissement

Rapporteur : M. le Président

Afin de procéder aux écritures d'amortissement des subventions, il est demandé au Conseil d'autoriser les écritures suivantes :

Fonctionnement - Recettes

777 : 88 515.78 €

Investissement - Dépenses

139111 : 15 860.47 €

13913 : 45 739.22 €

13918 : 26 916.09 €

88 515.78 €

Fonctionnement - Dépenses

023 : 88 515.78 €

Investissement - Recettes

021 : 88 515.78 €

Décision : adopté

II - BIBLIOTHEQUE

3) Cession de livres

Rapporteur : M. le Président

En vue de la fermeture définitive de la bibliothèque intercommunale du WARNDT, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser du 1^{er} au 3 juillet 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 :

- la cession de 10 264 livres à titre gratuit pour les écoles maternelles et élémentaires de la CCW. La répartition se fera selon le nombre d'enfants fréquentant le groupe scolaire concerné,

- Le don de 200 livres au Lycée Félix Mayer dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po,
- La vente à l'euro symbolique des romans, documentaires et BD constituant l'actuel fonds de la bibliothèque.
- Le désherbage de 645 documents d'une valeur de 3 506.70 €.

Décision : adopté

M. KIFFER demande à M. le Président si ces acquisitions à 1 € ne sont réservées qu'aux habitants de la CCW.

M. le Président indique que toute personne intéressée peut se rendre à la bibliothèque pour acheter le ou les ouvrages qui l'intéresse.

Pour répondre à M. WOZNIAK, il précise qu'aucun lot ne sera constitué.

4) Restitution à la ville de CREUTZWALD des locaux de la bibliothèque

Rapporteur : M. le Président

La fermeture définitive de la médiathèque au public est arrêtée au 3 juillet.

Durant la semaine du 5 au 10 juillet, les services techniques déménageront le mobilier et les afférents dans la médiathèque. Il est proposé au Conseil d'acter la restitution des locaux de la bibliothèque à la date du 15 juillet. Le Conseil Municipal de CREUTZWALD sera également amené à se prononcer sur cette restitution.

Décision : adopté

III - MEDIATHEQUE

1) Mise à disposition des locaux de la médiathèque

Rapporteur : M. le Président

Par délibérations concordantes des communes membres de la CCW, l'intérêt communautaire a été modifié comme suit :

La CCW assure l'équipement, la gestion et l'entretien de la médiathèque intercommunale du WARNDT à compter du 9 novembre 2009.

Il convient aujourd'hui de constater la mise à disposition des locaux par la ville de CREUTZWALD à la CCW.

Il est ainsi demandé au Conseil d'autoriser M. le Président et MM. Les Vice-Présidents à signer le procès verbal de remise des locaux à titre gratuit à compter du 1^{er} juillet.

Décision : adopté

2) Ouverture de la médiathèque

Rapporteur : M. le Président

En vue de l'ouverture de la nouvelle médiathèque au public, le 30 août 2010, il est nécessaire de définir les futures règles de fonctionnement.

a) Règlement intérieur de la médiathèque

Rapporteur : M. le Président

Le document a été joint en intégralité à la présente.

Décision : adopté

Répondant à M. BENOIST, M. le Président indique que les jours d'ouverture de la médiathèque sont inchangés par rapport aux jours d'ouverture de la bibliothèque. Les lundi et jeudi, l'établissement sera fermé au public.

M. le Président rappelle que le personnel fournit également un travail considérable de préparation durant les heures de fermeture au public.

Dans tous les cas, ce règlement est susceptible d'évolutions.

b) Règlement intérieur de la salle d'expositions de la médiathèque

Rapporteur : M. le Président

Le document a été transmis en séance en séance.

Décision : adopté

M. le Président précise que la salle d'exposition n'est pas une salle de ventes. Aucun utilisateur validé par la CCW ne devra faire mention d'un tarif durant une exposition.

De plus, il ajoute que la personne intéressée par l'utilisation de la salle devra faire une demande écrite à la CCW qui étudiera son projet. La gestion du planning de la salle sera assurée par la directrice de la médiathèque.

Enfin, en réponse à M. WOLF, le demandeur devra être à jour de sa cotisation d'assurance avant de prendre possession des locaux. Un contrôle sera effectué avant la « remise des clés ».

3) Création d'une régie de recettes

Rapporteur : M. le Président

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser la création d'une régie de recettes qui aura pour objet :

- La perception de recettes issues de la cession du fonds de la bibliothèque,
- L'encaissement des droits de photocopies,
- L'encaissement des abonnements multimédia,
- La perception de sommes dans le cadre du remplacement de cartes ou de livres détériorés ou perdus,
- L'encaissement de participations aux animations.

Détail de la régie :

- Cette régie fonctionnera toute l'année.
- Les recettes encaissées se feront par chèque ou en espèces exclusivement.
- Un fond de caisse de 450 € sera constitué et remis au régisseur.
- Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €. Dès que le montant maximal de l'encaisse est atteint, le régisseur devra déposer la somme à la Trésorerie.

Il est demandé au conseil communautaire de créer la régie « médiathèque » qui fonctionnera aux conditions ci-dessus détaillées.

Décision : adopté

4) Création d'une indemnité de régisseur de recettes

Rapporteur : M. le Président

Le Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics et l'arrêté du 28/5/93 (JO 27/6/93) fixent les indemnités des régisseurs d'avance et de recettes.

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés.

Il est proposé au Conseil de fixer l'indemnité annuelle de responsabilité à 120 €. Cette somme correspond à un montant moyen mensuel encaissé variant de 3 001 € à 4 600 €. Le montant du cautionnement lié est de 460 €.

Décision : adopté

5) Fixation des tarifs médiathèque

Rapporteur : M. le Président

a) Imprimés et multimédia

Il est demandé au Conseil d'approuver la grille tarifaire suivante :

	Forfait annuel imprimés	Forfait annuel multimédia
Particuliers	gratuit pour tous	Résidants de la CCW : 10 € Extérieurs à la CCW : 20 €
Groupes	Issus de la CCW : gratuit Extérieur à la CCW : 25 € par emprunt	Pas de prêt

Les tarifs proposés s'entendent par personne. Il n'y a pas de tarif famille.

Décision : adopté

b) Photocopies

Il est proposé de fixer le prix de la copie ou de l'impression d'une feuille depuis un poste informatique à 0.15 €.

Décision : adopté

IV - PERSONNEL

1) Modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. le Président

Pour les besoins des services il est demandé au Conseil de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Décision : adopté

2) Augmentation du temps de travail des 2 CAE

Rapporteur : M. le Président

Par délibérations du 18 juin 2009 et du 28 octobre 2009, le Conseil avait autorisé la création de 2 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

Il est demandé au Conseil de porter cette durée à 35 heures hebdomadaire pour chaque CAE à compter du 1^{er} juillet 2010.

Décision : adopté

V - POLITIQUE DE LA VILLE

1) Participation financière au Fonds de Solidarité pour le logement.

Rapporteur : M. Le Président

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL accorde des aides financières de 2 types :

- Aides à l'accès au logement
- Aides au maintien dans le logement

En 2009, les aides versées aux habitants de la CCW au titre de ce fonds se sont élevées à 143 923.51 € (86 778.92 € en 2008).

Le Conseil général, malgré une hausse importante de ses interventions, sollicite la CCW à hauteur de 0.30 € par habitant, comme en 2009.

Il est proposé au conseil de la Communauté de Communes du Warndt d'émettre un avis favorable à la participation financière sollicitée à hauteur de 0.30 € par habitant et d'autoriser le Président à signer la Convention à intervenir avec le Conseil général de la Moselle.

Décision : adopté

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

1. Plastinnov, IUT de Moselle Est - demande de subvention

Rapporteur : M. le Président

La Plate-Forme Technologique Plastinnov met à disposition des industriels un outil de recherche et de développement, mettant en réseau les compétences acquises et les moyens techniques des établissements partenaires (IUT de Moselle-Est, IUT de Metz, Pôle de Plasturgie de l'Est, Lycée Charles Jully de Saint Avoild, Lycée Félix Mayer site Georges Bastide de Creutzwald, Laboratoires Universitaires).

Les différentes collectivités territoriales de Moselle-Est sont sollicitées afin d'apporter leur soutien en faveur des actions de la Plate-Forme Technologique Plastinnov au profit des entreprises de Moselle-Est (Creutzwald Injection, Chemo Technique, Johnson Controls, ...)

La demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Warndt porte sur la période 2007-2013 soit 7 ans comme le contrat du plan Etat-Région et sur une somme de 10 000 € par an.

La CCW a déjà participé à hauteur de 30 000 € (10 000 € par an de 2007 à 2009). Cette participation était conditionnée par le non octroi d'une subvention européenne. Or les différentes démarches engagées ont permis à la plate forme Plastinnov d'obtenir une subvention FEDER de 246 054 €.

Il vous est proposé de redéfinir le montant du versement de la CCW pour cette action. En tenant compte de cette subvention, la CCW devrait verser une dernière somme de 11 052 €.

Il vous est demandé de donner une suite favorable à ce versement de 11 052 €.

Décision : adopté

2. Autorisation de signature - Convention CCW/EPFL

Rapporteur : M. le Président

La CCW souhaite réaliser une ZAC à vocation transfrontalière. La commune de CREUTZWALD possède aujourd'hui une grande partie du foncier. Afin d'acquérir les surfaces manquantes, la CCW souhaite missionner l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Ce dernier devra acquérir les terrains par voie amiable de préférence.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention dont vous êtes destinataire.

La commune de CREUTZWALD qui accueillera le projet sera amenée, lors d'un prochain conseil municipal, à se prononcer sur les termes de cette convention.

Décision : adopté

PS 1 - Démolition d'un bâtiment - autorisation de signature

Rapporteur : M. le Président

La Communauté de Communes du Warndt vient de racheter à la S.C.I. ST. JULIEN les terrains desservis par la rue de Valence, cadastrée section 28 parcelles 173, 174, 185 et 259, section 29 parcelles 123, 124 et 152 d'une contenance totale de 2 ha 31 a 70 ca. La parcelle 185 est surbâtie d'un bâtiment partiellement préfabriqué de 235 m2 inoccupé depuis de nombreuses années.

Ce bâtiment est régulièrement squatté et se trouve dans un état de vétusté avancé.

La responsabilité de la Communauté de Communes du Warndt pouvant être engagée en cas d'incident pouvant survenir dans le bâtiment, je vous propose de procéder à sa démolition.

Il vous est demandé de bien vouloir m'autoriser à signer la demande de permis de démolir à intervenir.

Décision : adopté

VII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h10.